
Renaturation 14 février 2023

« Dispositifs de soutiens techniques et financiers »

- **Île-de-France Nature lance un appel à manifestation d'intérêt
« Retour de la Nature en Ville »**

Anne de GOUZEL

Directrice de la prospective territoriale et de l'action foncière

Agence des espaces verts devient Île-de-France Nature

Loi du 6 mai 1976 - Art. 5 (suite) : « Une agence des espaces verts de la région d'Île-de-France [...] est créée. Elle est chargée de mettre en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades et de **coordonner en ces domaines** les actions de la région avec celles de l'état et de ses établissements publics »

Les missions de l'Agence sont énumérées aux articles R.4413-1 du CGCT. L'Agence : « [...] contribue par l'octroi d'aides financières à l'acquisition, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, des forêts et des promenades par des personnes publiques ou des associations.

2° Elle peut également accorder des aides en vue de favoriser l'ouverture au public, dans les conditions prévues aux articles L113-6 et L113-7 du code de l'urbanisme, d'espaces verts privés ;

3° Elle poursuit au nom et pour le compte de la Région les opérations d'acquisition, de gestion et d'aliénation ou d'échange d'espaces verts, de forêts et de promenades décidées en application de l'article [L4413-2] ; elle règle les dépenses correspondantes et, le cas échéant, d'aménagement et d'entretien des biens acquis ;

4° Elle effectue ou contribue à faire effectuer toutes études utiles et en informe les administrations, établissements publics et collectivités locales intéressés ;

Agence des espaces verts devient Île-de-France Nature

La mission de préfiguration dite « Natura » en 2021

identifier les pistes d'actions pour amplifier encore davantage l'action régionale afin de :

- Mieux protéger les espaces naturels,
- Revaloriser les friches urbaines,
- Favoriser le retour de la nature en ville.

Plus de 300 collectivités ont manifesté leur intérêt pour porter des projets de renaturation sur leur territoire. Parmi celles-ci, la moitié représentant plus de 4M d'habitants, présentent un enjeu de carence en espaces verts, de reconquête de la biodiversité ou d'ilot de chaleur. (source Regreen)

Une forte attente en matière d'accompagnement des projets, de connaissance des enjeux et des dispositifs d'aides.

Agence des espaces verts devient Île-de-France Nature

Pour rendre plus lisibles les missions de l'Agence et renforcer son action sur l'adaptation de la zone dense au changement climatique par le retour de la nature en ville, une nouvelle marque « Île-de-France Nature ».

- conserver l'identité historique de l'Agence des espaces verts,
- positionner la nature au cœur du projet de la Région et de marquer davantage l'appartenance de l'Agence à l'écosystème régional,
- identifier aisément son domaine d'activité et de mieux faire connaître ses missions élargies auprès du grand public, des collectivités (PRIF et hors PRIF) et des maîtres d'ouvrage publics et privés,
- en application de la politique de la Région, de faire reconnaître Île-de-France Nature comme l'acteur incontournable des questions de nature à l'échelle de l'Île-de-France.

LES MISSIONS DE L'AGENCE

Les 3 axes stratégiques
de la convention quinquennale 2020-2024 avec la Région

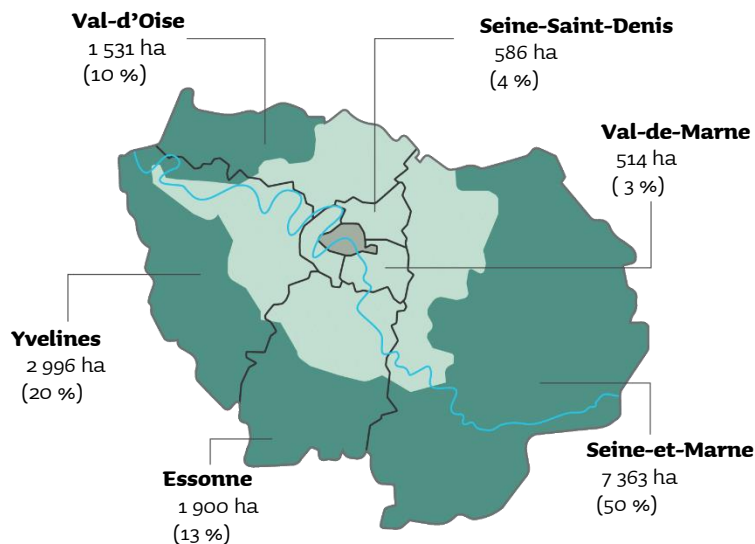
ACCOMPAGNER
les projets territoriaux
pour préserver les
espaces naturels,
agricoles et forestiers

AMÉNAGER ET GÉRER
les espaces naturels
et forestiers régionaux

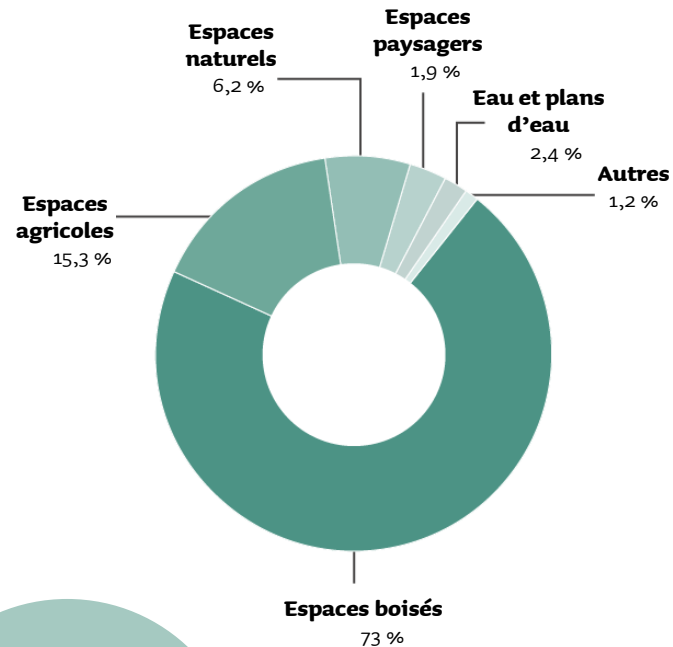
RECONQUÉRIR
des espaces et créer
de grandes continuités

LES CHIFFRES CLÉS

Patrimoine régional géré par l'Agence par département



Patrimoine régional géré par l'Agence par nature de terrain



14 890 ha
dont 75 ha acquis
en 2021

56 PRIF*
représentant un total de
42 743 ha

5
Réserves naturelles
régionales en gestion
sur les 12 que compte
l'Île-de-France

3 sites Natura 2000
représentant une surface
de **8 700 ha**
animés par l'Agence

* Périmètres régionaux d'intervention foncière

LES CHIFFRES CLÉS

2 275 ha de terres agricoles
dont **3 ha** acquis en 2021



140 agriculteurs locataires
(centres équestres compris,
hors apiculteurs)

! Nouveauté 2021 !

À Boissy (95), transmission de l'exploitation d'un maraîcher partant à la retraite pour installer une jeune cultivatrice de plantes médicinales bio (11 ha)

**Cession de 120 ha
sur la plaine de Pierrelaye**
au profit du SMAPP* dont la
Région est partie prenante pour
contribuer à la création d'une nouvelle
forêt de 1 300 ha en Île-de-France



40 forêts régionales représentant **10 861 ha**
dont 8 826 ha dotés de documents de gestion forestière.



13 forêts régionales certifiées FSC®
soit **7 194 ha**

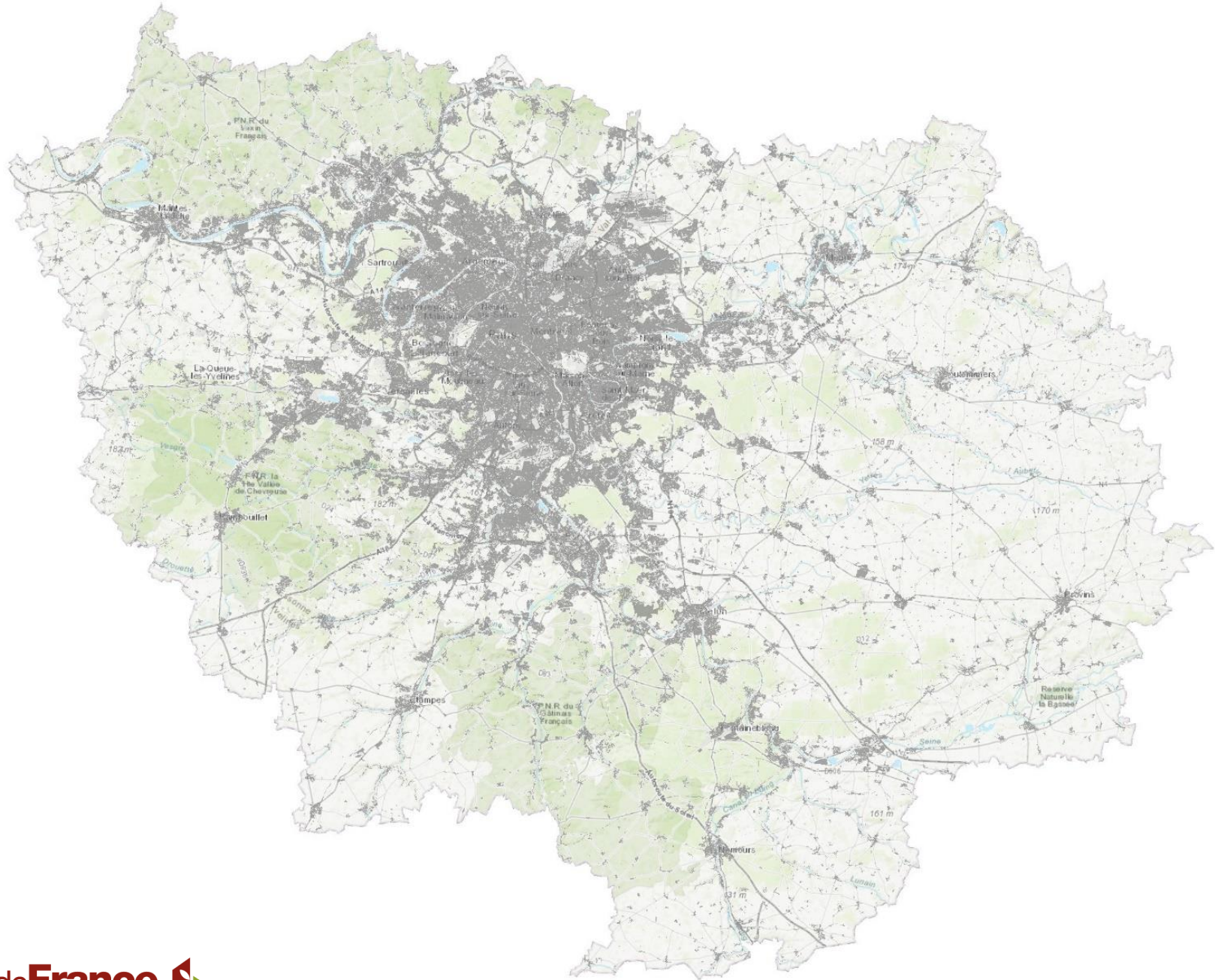


100 % des forêts
régionales certifiées PEFC™

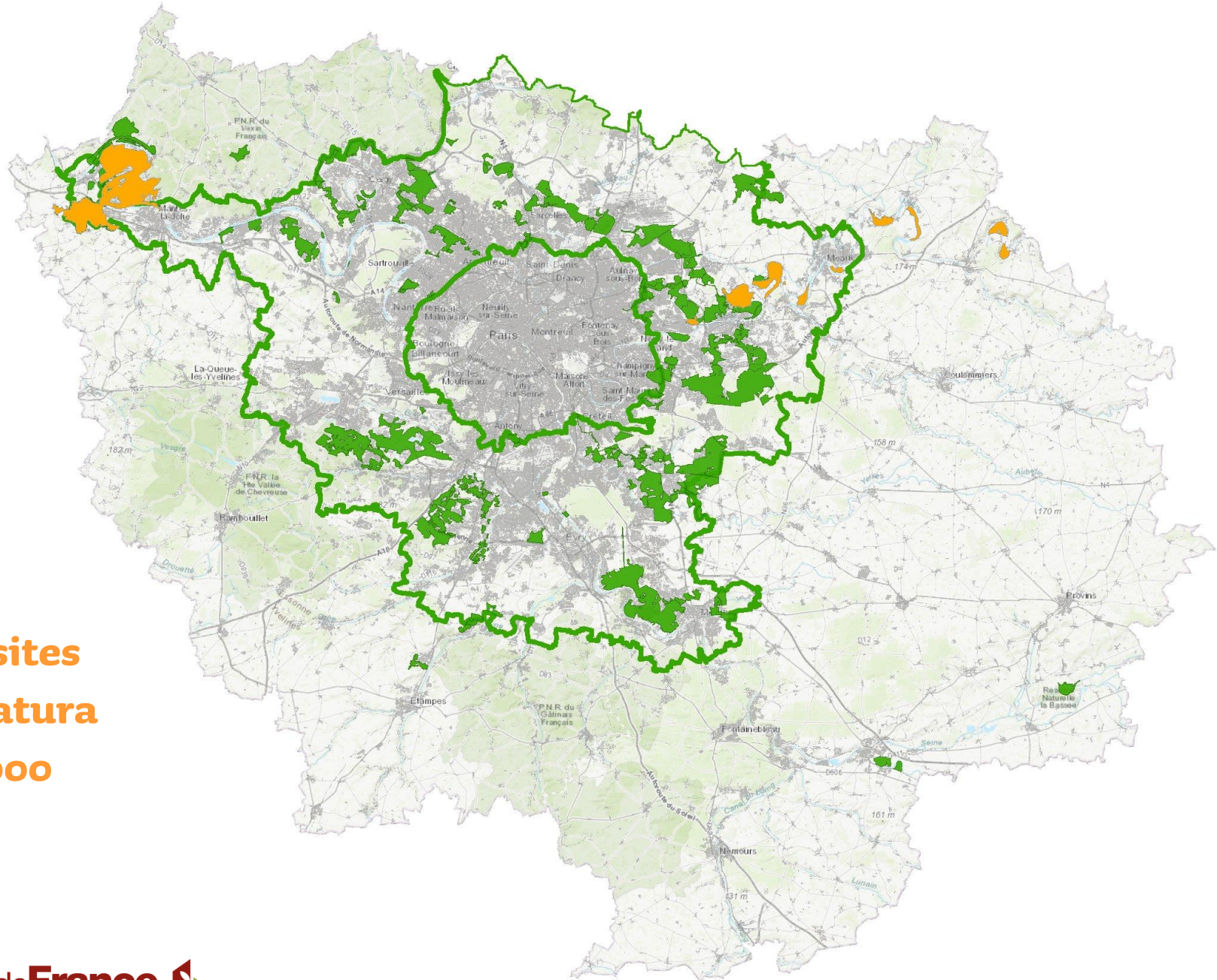
7 454 m³ de bois issus des forêts
régionales pour alimenter la filière



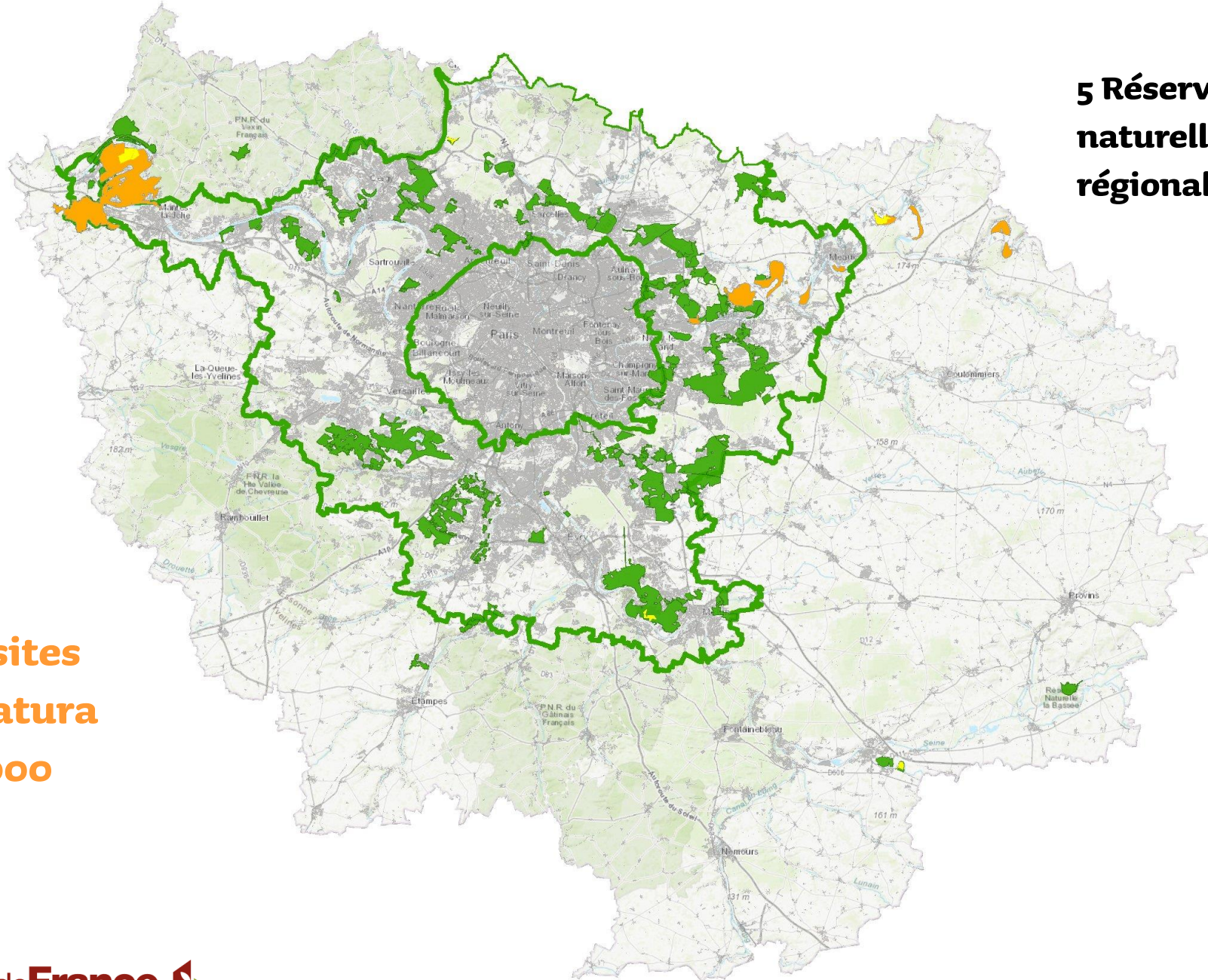
* Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt



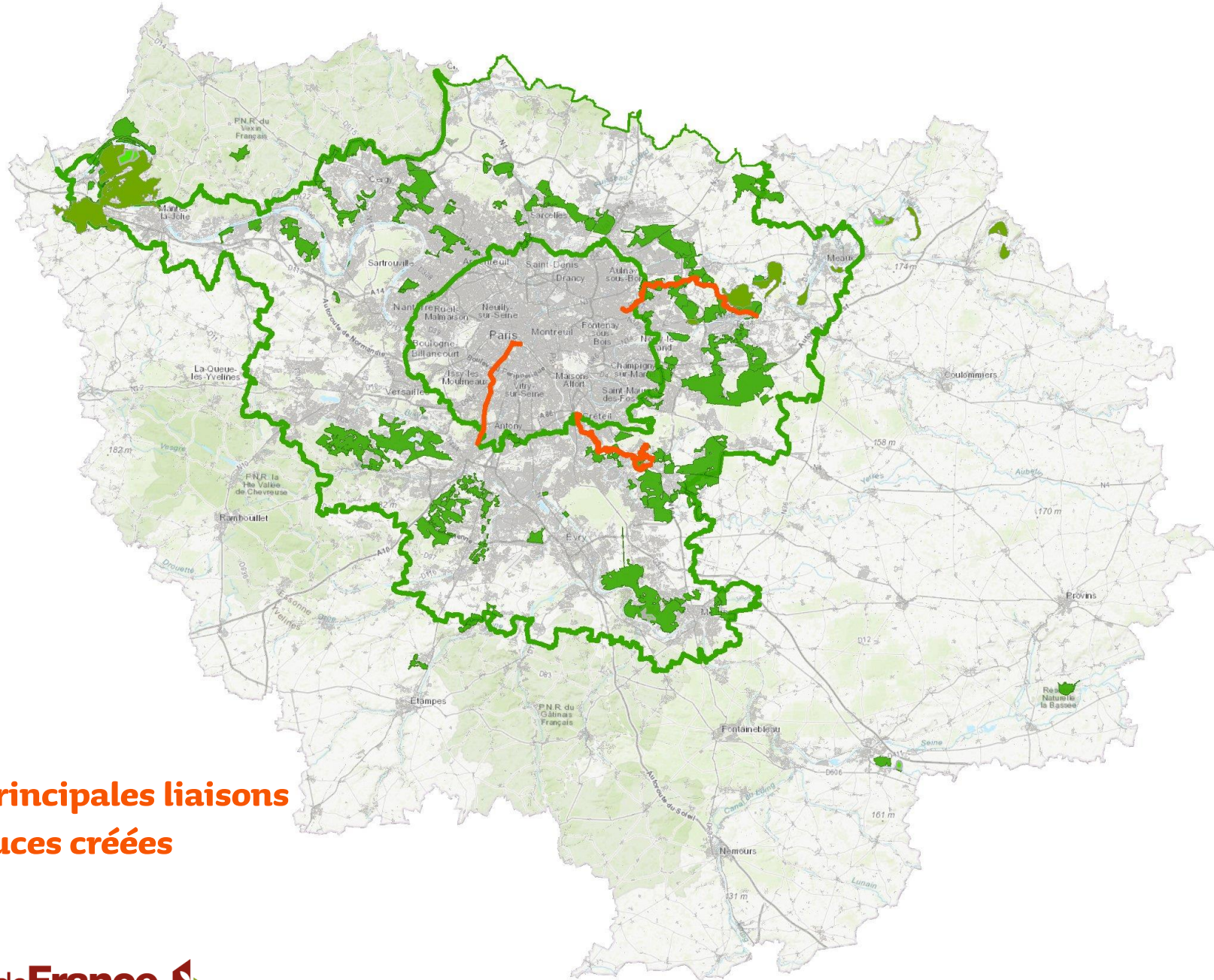
**3 sites
Natura
2000**



5 Réserves naturelles régionales

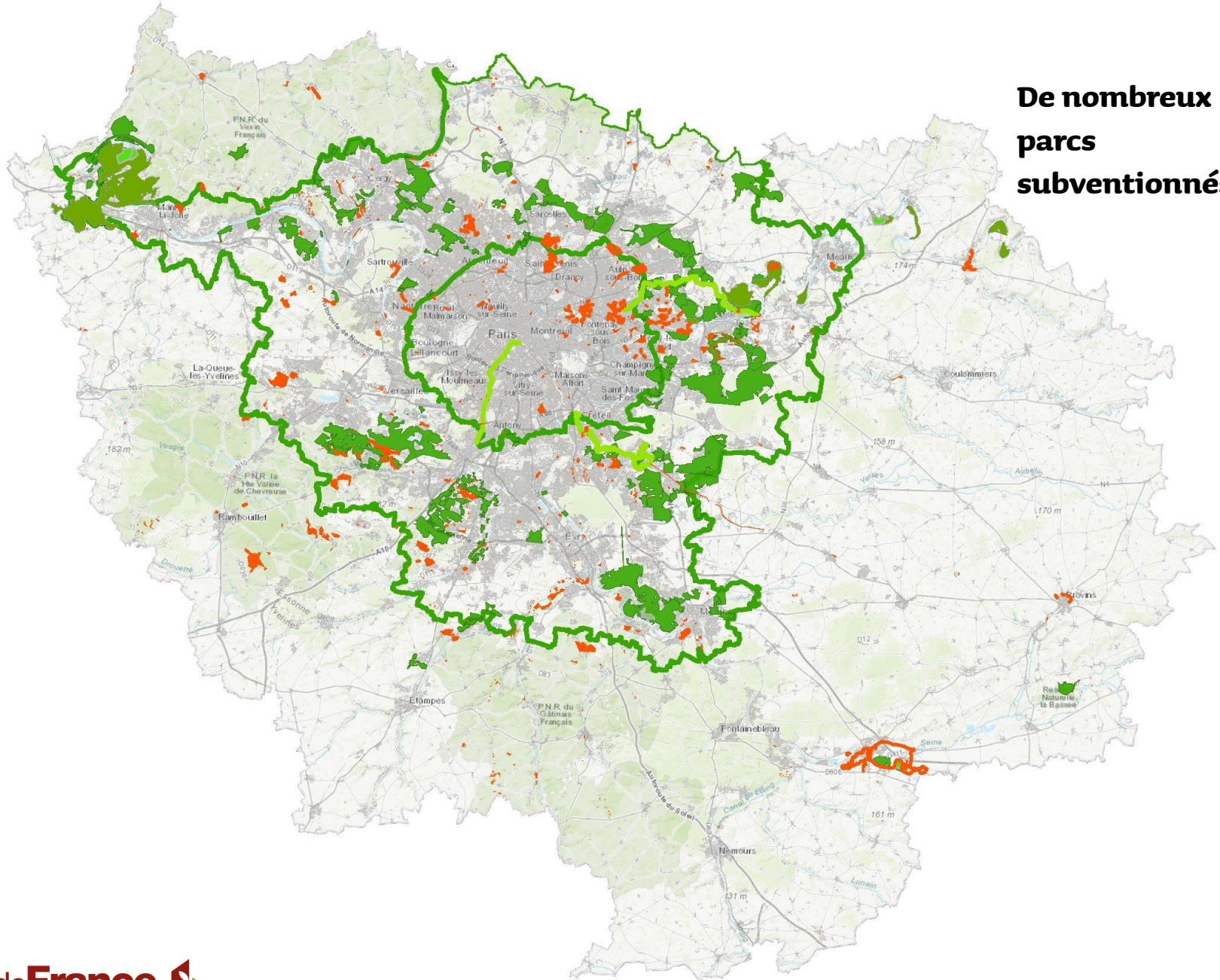


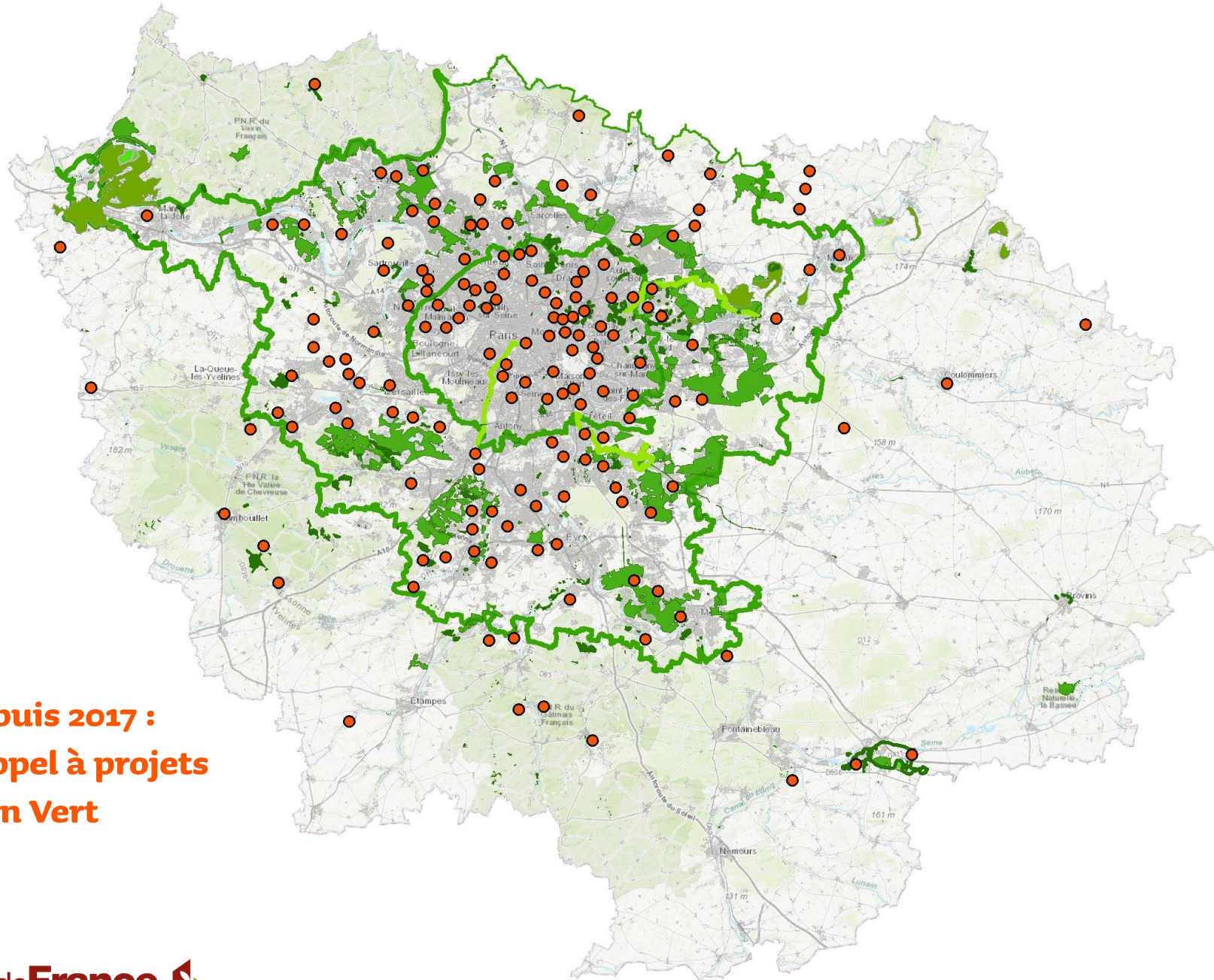
3 sites
Natura
2000



**3 principales liaisons
douces créées**

De nombreux parcs subventionnés

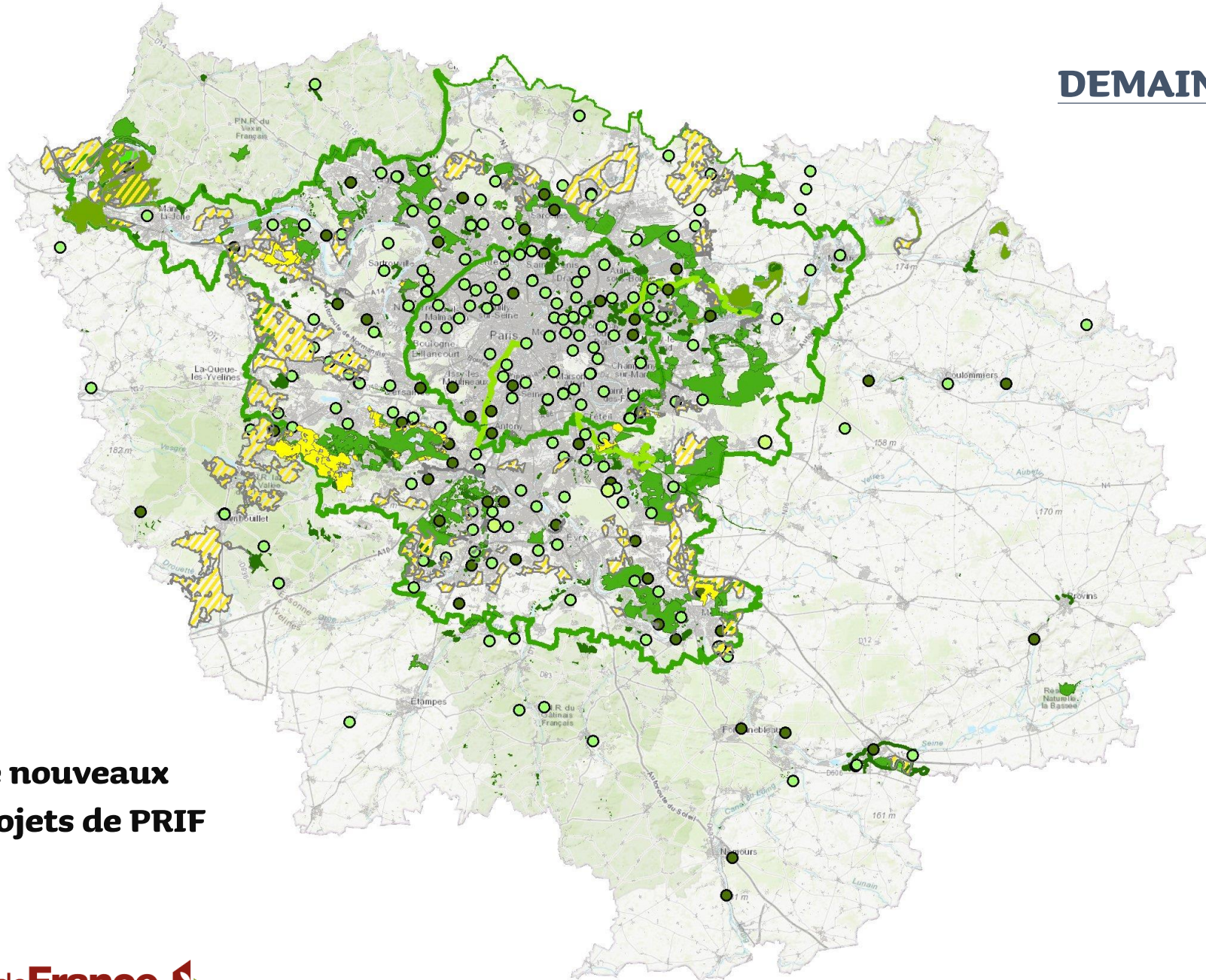




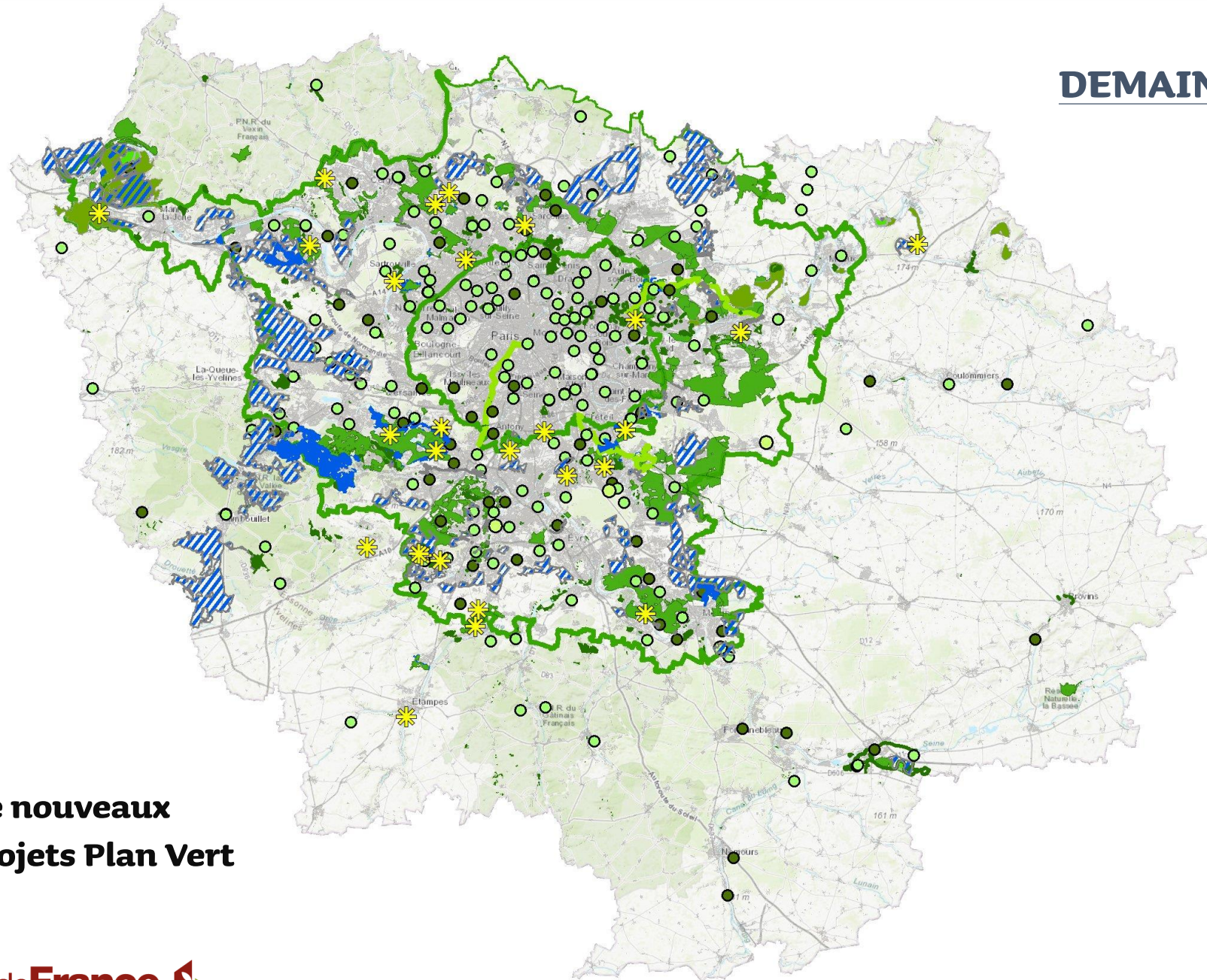
**Depuis 2017 :
l'appel à projets
Plan Vert**



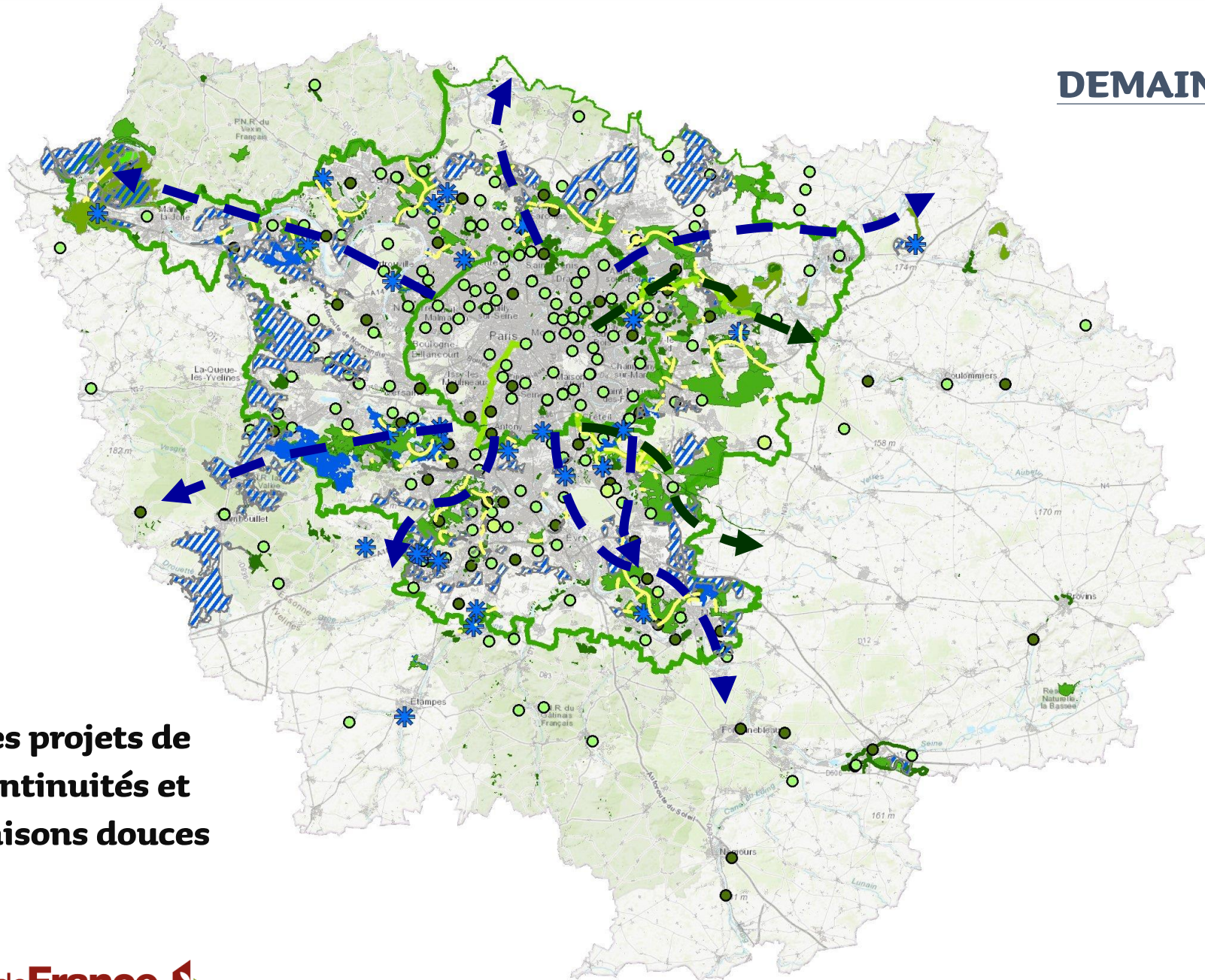
Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community



De nouveaux projets de PRIF



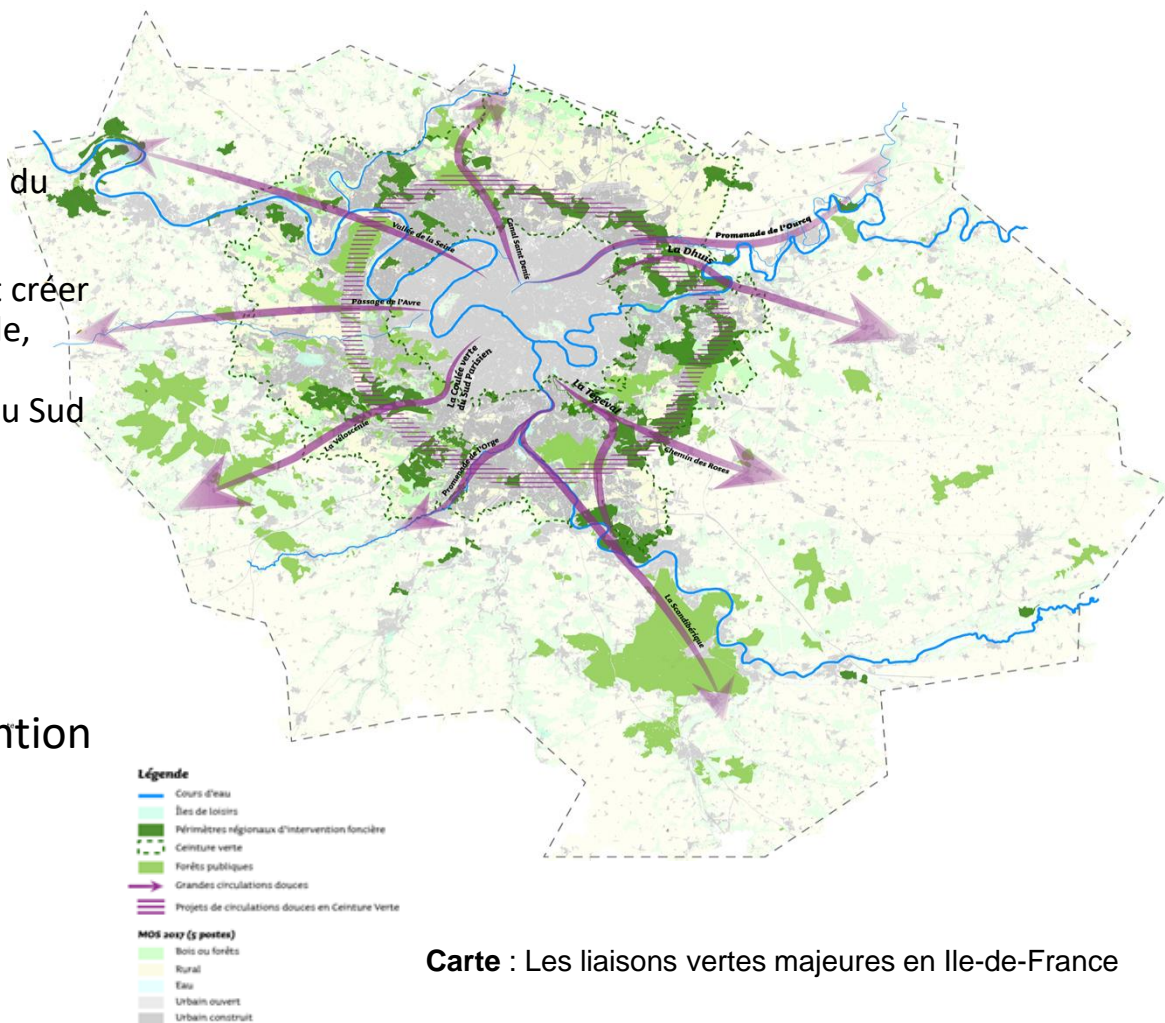
**De nouveaux
projets Plan Vert**



Des projets de continuités et liaisons douces

Des propositions pour l'accès à la nature en ville

- Étudier la mise en réseau des espaces ouverts
 - Relier les PRIF par une coulée verte francilienne en lien avec les objectifs du SRCE
 - Préserver les grandes pénétrantes et créer des liaisons vertes majeures (Végétale, promenade régionale de la Dhuis, promenade de l'Orge, coulée verte du Sud Parisien ou la vallée de la Seine...)
 - Favoriser l'accessibilité des espaces naturels régionaux depuis les gares actuelles et à venir
- Identifier des créations ou extensions de secteurs d'intervention à court et moyen termes



Carte : Les liaisons vertes majeures en Ile-de-France

Partager notre expérience

- Une équipe pluridisciplinaire: urbaniste, écologue, ingénieur, paysagiste, forestiers...
- Un retour d'expérience
- Une action sur le long terme à l'écoute des aspirations des franciliens



Partager notre expérience



LES POLITIQUES REGIONALES

« La région d'Île-de-France **définit la politique régionale** en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades »

- SDRIF (E)
- Schéma Régional des continuités écologiques (SRCE)
- Plan vert de l'Île de France « la nature pour tous et partout »
- Plan régional pour « reconquérir les Friches franciliennes »
- Stratégie régionale de la forêt et du bois
- Pacte agricole - pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030
- Stratégie régionale biodiversité
- Stratégie énergie-climat de la Région Île-de-France
- **Acquisition, aménagement, gestion des espaces naturels régionaux (PRIF)**

Une politique régionale déclinée en dispositifs

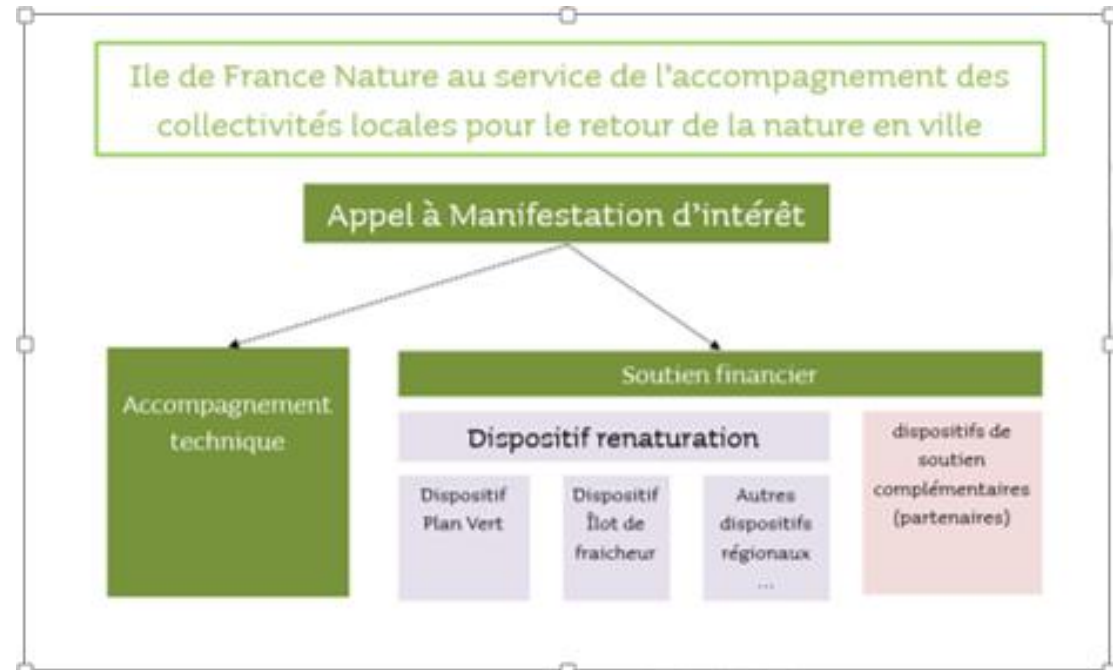
La réalisation de ces projets peut être accompagnée par des aides de la Région et des partenaires, par le biais de **nombreux dispositifs** :

- Plan vert
- Ilots de fraîcheur
- Toitures végétalisées
- AMI friches
- Reconquête de la biodiversité
- Petit patrimoine naturel
- Budget participatif écologique
- AMI restauration continuités écologiques
- AMI « inversons le regard »
- Transformer les entrées de ville pour repenser les lisières urbaines
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques ou humides et leurs milieux connectés
- Stratégie eau :
 - renaturation berges et milieux aquatiques
 - maîtrise des ruissellements
 - promotion de la ressource pluviale
 - risque inondation
 - contrat TVB

L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

« Retour de la nature en ville »

- Création de nouveaux espaces végétalisés avec des espèces locales et variées
- Dans les espaces urbains, végétalisation et dés-artificialisation (fonctionnalité écologique)
: espaces arborés le long des voiries, renaturation d'espaces publics, friches urbaines....
- Faciliter l'émergence de projet et l'orientation vers le dispositif d'aide adéquat



L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

« Retour de la nature en ville »

Faire émerger des projets de renaturation

Île-de-France Nature participe ainsi au **financement des études techniques pour les besoins des collectivités territoriales** dans la conception de leur projet :

- Études prospectives
- Études de la qualité des sols
- Étude technique et de faisabilité
- Diagnostics pollution
-

Une aide à hauteur de 70% du montant de l'étude
Plafond de l'aide 100 000 euros

L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

« Retour de la nature en ville »

Comment candidater à cet AMI ?

Sur le site d'Île-de-France Nature, rubrique « actualités »

Dépôt jusqu'au 15 mars



L'Agence des espaces verts devient Île-de-France Nature

L'AGENCE ▾

LES ESPACES NATURELS D'ÎLE-DE-FRANCE ▾

LES SORTIES NATURE ▾

DÉMARCHES ET ACCOMPAGNEMENT ▾

ACTUALITÉS ▾



Toute l'actualité

Message animations

15 décembre 2022



« Retour de la nature en ville » :
l'appel à manifestation
d'intérêt

13 janvier 2023



La Région Île-de-France crée
ÎLE-DE-FRANCE NATURE

23 novembre 2022

Contact renaturation@iledefrance-nature.fr